

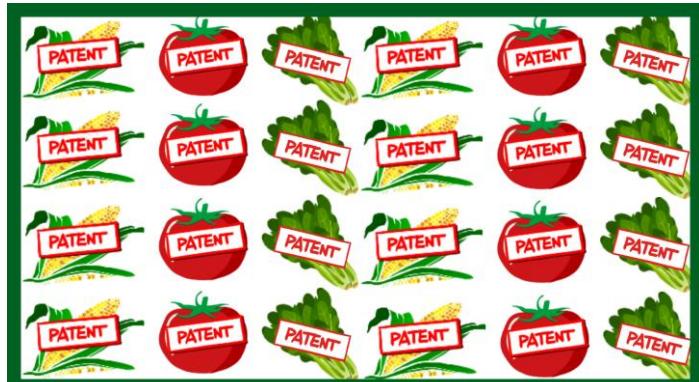


Seulement 7 brevets concernent 145 variétés végétales issues de la sélection conventionnelle

Une étude récente démontre pourquoi l'UE doit dire NON à la déréglementation prévue des nouvelles techniques génomiques (NTG)

10 décembre 2025 / Une étude récente menée par *No Patents on Seeds!* a révélé que l'Office européen des brevets (OEB) a accordé une quarantaine de brevets relatifs à la sélection conventionnelle en 2025. Sept de ces brevets concernent 145 variétés végétales issues de la sélection conventionnelle. Ces variétés sont toutes répertoriées dans une base de données sectorielle (PINTO), qui recense les variétés végétales commercialisées issues de la sélection conventionnelle concernées par des brevets. Contrairement aux autres variétés végétales, ces plantes ne peuvent être utilisées par d'autres sélectionneurs sans accord de licence. L'un de ces brevets a été accordé à ChemChina / Syngenta (EP2464213) et est particulièrement préoccupant car il concerne 125 variétés de maïs.

Au total, plus de 1 000 variétés végétales issues de la sélection conventionnelle sont déjà concernées par des brevets en Europe. Il est bien connu que les brevets portant sur la sélection conventionnelle et les séquences génétiques naturelles posent de sérieux problèmes, notamment pour les petites et moyennes entreprises (PME) spécialisées dans la sélection végétale traditionnelle. Une seule licence d'accès aux ressources brevetées peut facilement coûter plus de 100 000 €. De plus, les sélectionneurs doivent accepter une nouvelle dépendance vis-à-vis des titulaires de brevets. Une étude récente de la Commission européenne a confirmé que ce type de brevets a déjà un effet dissuasif sur la sélection végétale traditionnelle.



Graphique: épinard & maïs: Clker-Free-Vector-Images / Pixabay, Tomate: Claudia Radig-Willy

Les sept brevets que nous avons identifiés couvrent principalement des variants génétiques naturelles conférant une résistance aux maladies des plantes, par exemple aux agents pathogènes viraux ou fongiques. Or, la création et la commercialisation de nouvelles variétés végétales dépendent fortement de l'accès aux ressources génétiques.

« Si les brevets sur la sélection végétale conventionnelle et les variations génétiques naturelles ne sont pas stoppés, de nombreuses entreprises de sélection végétale seront contraintes de fermer leurs portes en raison de coûts excessifs et d'incertitudes juridiques. Cela aurait des conséquences majeures non seulement pour la sélection végétale, mais aussi pour l'agriculture et la production alimentaire. Nous deviendrions tous dépendants des décisions prises par les entreprises qui déposent le plus grand nombre de brevets. L'UE doit stopper ces brevets dès maintenant pour protéger l'avenir de notre alimentation », déclare Johanna Eckhardt de l'association *No patents on seeds!*.

Les brevets sur les plantes issues de nouvelles techniques de génie génétique (NGT) risquent d'encore renforcer le monopole semencier existant. C'est pourquoi, lors des débats sur la future réglementation européenne des plantes NGT, le Parlement européen a proposé d'interdire au moins les brevets sur la sélection végétale conventionnelle et les variations génétiques naturelles. Cependant, comme on a pu le constater dans le projet de texte final négocié en décembre 2025, cette demande n'a pas été prise en compte.

La Commission européenne a maintenant décidé d'attendre les conclusions d'un autre groupe d'experts et se montre réticente à prendre des mesures efficaces. Dans l'intervalle, l'impact négatif sur la sélection végétale traditionnelle continuera de s'aggraver. Face à l'absence de solutions adéquates à ces problèmes lors des négociations sur la future réglementation des NTGs, le mouvement *No patents on seeds!* exhorte les députés européens et les États membres de l'UE à ne pas approuver la proposition actuelle. Les effets néfastes des brevets sur les semences sont largement documentés. Il est temps d'y mettre un terme.

En cas de questions, n'hésitez pas à contacter :

- Christoph Then, porte-parole de *No Patents on Seeds!*, info@no-patents-on-seeds.org, +49 151 54638040
- Johanna Eckhardt, coordinatrice du projet *No Patents on Seeds!*, johanna.eckhardt@no-patents-on-seeds.org, +43 680 2126 343

Informations complémentaires :

- Dernier rapport de recherche de *No Patents on Seeds!* :
<https://www.no-patents-on-seeds.org/en/7-Patents-Report>
- Base de données PINTO :
<https://euroseeds.eu/pinto-patent-information-and-transparency-on-line/>
- Étude de la Commission européenne :
https://single-market-economy.ec.europa.eu/industry/strategy/intellectual-property/patent-protection-eu/protection-biotechnological-inventions_en

Vous pouvez partager nos publications concernant ce communiqué de presse sur Facebook et X ou partager le lien direct vers ce communiqué de presse : <https://www.no-patents-on-seeds.org/en/7-Patents>